

ARRETE N°01-2026 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU MARDI 6 AU JEUDI 8 JANVIER 2026 INCLUS.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le manque de personnel durant la période visée ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sera **ouverte** :

. le mardi 6 janvier, le mercredi 7 janvier et le jeudi 8 janvier : ***de 9h00 à 13h00, sans RDV.***

ARTICLE 2 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sera **fermée** :

. le mardi 6 janvier, le mercredi 7 janvier et le mercredi 8 janvier ***après-midi, à partir de 13h00.***

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déféré auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 6/01/2026

Transmis en Préfecture et affiché le 6/01/2026

Pour Extrait Conforme

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal